# COMPTE RENDU DE LA SORTIE DU C.E.T.E.F du PUY DE DOME en RHONE ALPES

Le CETEF du Puy de Dôme organisait le 27 juillet un déplacement en Rhône Alpes sur les thèmes :

- **Carbone et forêt-atténuation du changement climatique,** présentation du projet « carbone » mis en place dans le Massif de Chambaran (Isère) avec l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné,
- **Visite de la scierie COMBALOT à Viriville** (Isère) spécialisée dans la production de piquets en châtaigniers et robiniers,
- **Visite de Cédraies** à proximité du barrage du Ternay sur la Commune de Saint Marcel les Annonay en Ardèche.

Regrettant l'absence de notre président Alain FOURNIER, une petite délégation du CETEF du Puy de dôme s'est donnée rendez-vous à 9H30 à NANTOIN dans l'Isère. Nous avons été accueillis par René SABATIER ingénieur du CRPF Rhône Alpes, en charge de ce département et de l'Ain, qui a excusé l'absence de Loïc CASSET, responsable de la mission « carbone » retenu au siège de l'IDF, qui devait nous présenter les actions mises en oeuvre dans le Massif de Chambaran.

La surface boisée du département de l'Isère est d'environ 280 000ha soit 35% de la surface du département. On compte 92 700 propriétaires et la forêt privée représente 203 000 ha soit environ 72 % des surfaces boisées. La récolte annuelle est de 440 000m3 dont 75% de bois d'œuvre, 15% de bois industrie et 10% de bois énergie. La filière représente 10 000 emplois et 3 000 entreprises.

Les propriétaires privés adhèrent soit au syndicat départemental (580 propriétaires, 9855 ha assurés en responsabilité civile) soit à l'un des six groupements déclarés (1 600 propriétaires, 13 100 ha assurés en responsabilité civile) soit à une des trois Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF).

René SABATIER nous a également présenté l'organisation et les effectifs du CRPF Rhône Alpes en Isère et les actions menées sur ce territoire. Les actions sont mises en oeuvre par territoire voir « mini territoire » puisqu'on en dénombre pas moins de 13 sur ce département. Les techniciens du CRPF en charge de l'animation des territoires sont au nombre de 6.

Ces renseignements nous ont permis de constater les différences d'organisation de nos deux régions et les enjeux liés à la future fusion.

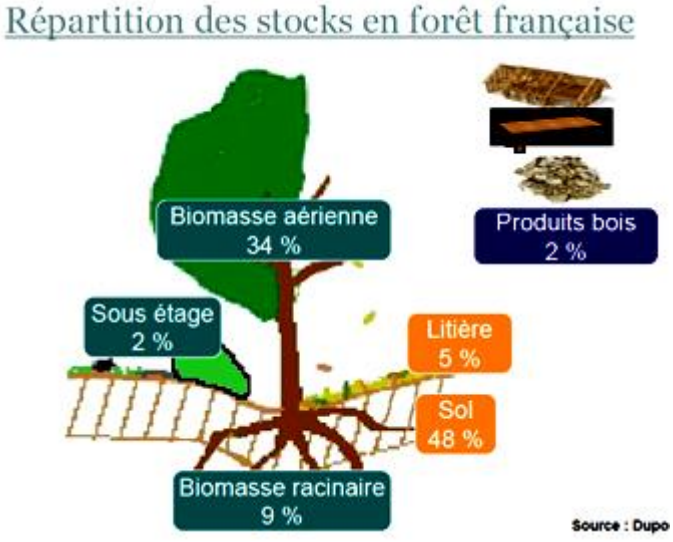


## PROJET CARBONE FORESTIER

Le forestier joue un rôle primordial, par son action locale dans le traitement d'une problématique mondiale : **l'atténuation du changement climatique**.

La photosynthèse permet aux arbres de capter le CO2 et de la séquestrer sous forme de carbone en rejetant de l'oxygène. Les forêts sont le deuxième puit de carbone après les océans.

L'empreinte carbone d'une sylviculture se mesure suivant trois effets : **les 3 S**

- **Séquestration** = carbone absorbé par la forêt
- **Stockage** dans les produits bois = prolongation partiel du carbone dans les produits bois considérant qu'un 1m3 de bois stocke 1t de CO2 (charpentes, menuiseries, mobilier, etc…),
- **Substitution** = émission de carbone fossile évitée par l'usage du matériau bois.

## Le triple rôle positif de la forêt gérée

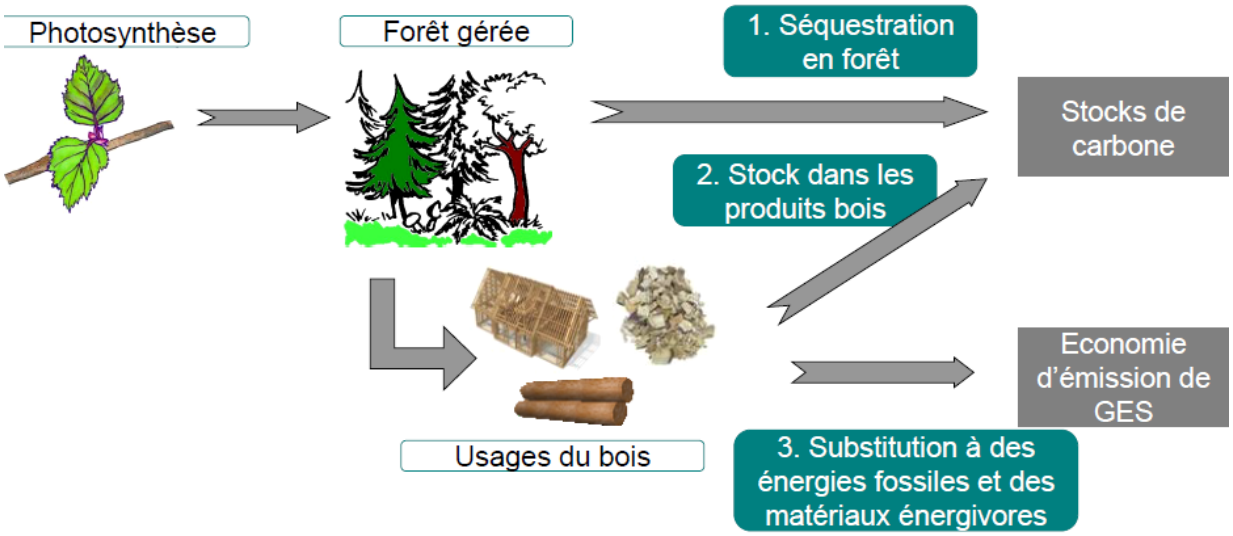


L'effet Carbone des forêts c'est une autre façon de valoriser le geste sylvicole.
Le partenariat engagé entre l'ASGL du Bas Dauphiné avec la banque NEUFLIZE OBC dans le massif forestier des Bonnevaux Chambaran en est une bonne illustration.

Contexte forestier du massif : la forêt couvre 30% du territoire avec 60 000 ha, 88% de la forêt est privée avec une moyenne de 1.2 ha par propriétaire. On compte une trentaine de PSG en cours.
Le taillis feuillus couvre 85% des surfaces avec pour essences principales le châtaignier, le chêne, le hêtre, le robinier faux acacia. Quelques plantations résineuses de douglas, de pin laricio et de pin maritime complètent la couverture forestière.
Une production emblématique : **le châtaignier.**
12 scieries spécialisées dans cette production qui traitent environ 30 000 tonnes de bois issues à 95% du massif.
Depuis quelques années une dualité s'est installée entre piquets de châtaigniers et bois énergie et de plus il existe une forte tradition locale de la coupe rase.
Des défis à relever :

- l'accroissement biologique annuel de la forêt de Chambaran est déjà prélevé,
- dépérissement important des taillis de châtaigniers dans certaines zones liés aux effets de sécheresse et des attaques de parasites,
- multiplication des coupes rases mécanisées de grandes dimensions pour la récolte de produits destinés à la filière « bois énergie ».

Un projet sylvicole :

- L'amélioration des taillis de châtaignier,
- Traduit dans un Document de Gestion Durable : le Plan Simple de Gestion.

Un outil : « une association de gestion raisonnée, gérée par des propriétaires forestiers d'un même massif, pour la réalisation d'interventions mesurées » tel est le slogan de **l' Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné**.

Cette ASLGF crée en 2009 est issue de 2 associations de propriétaires forestiers.

Aidée de l'expertise du CNPF et de l'IDF, l'association met en place un programme de compensation carbone par une sylviculture améliorée **« l'éclaircie de châtaigniers »** avec des partenaires privés et publics.

En pratique, les propriétaires forestiers des Bonnevaux Chambarans (Drôme/Isère) qui adhèrent à l'ASLGF apportent leurs parcelles dans un plan simple de gestion (PSG) commun qui regroupe plus de 700 ha de forêts privées pour 70 propriétaires.

Les nouvelles adhésions au sein du PSG commun se font au travers d'un avenant annuel

La difficulté du propriétaire dans l'exploitation de sa parcelle réside :

- Dans le martelage : différenciation entre arbres à couper et à garder,
- Dans l'exploitation : nécessite une équipe de bûcherons formés aux techniques d'abattage et de débardage,
- Au tri des produits : fonction des usages et des qualités.

Le coût de marquage des éclaircies de taillis s'établit à 350 € par ha et les coûts d'exploitation et de trie des bois sont de l'ordre de 1700 € par ha, pour une vente des produits relativement faible (200 à 300 € par ha) ce qui laisse un reste à charge pour les propriétaires très important.

Un mécène privé, la banque **NEUFLIZE OBC**, a souhaité compenser 3200 t de CO2 liées à son activité annuelle (année de référence 2011). Un accord pour la compensation d'émission de CO2 sur 40 ha avec un prix de la tonne de CO2 à 10€/t qui génère 32 000 € de recettes au profit de l'ASLGF.

Au final, la prise en charge du déficit d'exploitation des premières et deuxièmes éclaircies à plus de 50% par le mécène permet aux propriétaires de réaliser des opérations sylvicoles contribuant à un meilleur stockage de carbone des parcelles boisées avec des coûts de mise en œuvre économiquement accessibles.

Il ne s'agit pas à proprement parler de vente de crédits carbone mais plutôt d'un octroi de dons sous conditions d'usage.

L'ASLGF contrôle l'ensemble du dispositif aidée par le CRPF Rhône Alpes, le produit de la vente n'est pas versé au propriétaire mais vient diminuer le surcoût lié à la technique mise en œuvre : **en résumé un paiement pour service écosystémique « indirect** ».

La banque peut communiquer (visites sur le terrain, presse, etc…) en ce qui concerne son site de « stockage carbone » et la forêt peut continuer à produire du bois de qualité tout en contribuant à l'atténuation climatique grâce à la main de l'homme.

Diamètre recherché d'un châtaignier pour la production de bois d'oeuvre

# VISITE SCIERIE COMBALOT à Viriville (Isère).

Nous sommes accueillis par François BRUN-BUISSON qui a racheté cette scierie en 2007 alors qu'elle était en phase de déclin. Monsieur BRUN-BUISSON est un ancien technicien du CRPF qui a souhaité changer d'orientation et s'est ainsi lancé dans ce challenge de reprendre une entreprise très peu dynamique, sans investissement et avec beaucoup d'activités sous traitées.

Après une période de prise de connaissance, il établit un plan à cinq ans, se lance dans l'investissement de nouveaux matériels plus automatisés et met en place une politique de nouveaux produits finis plus élaborés et plus qualitatifs.

Son prédécesseur produisait principalement des piquets à usage de clôture pour les bovins.

Avec 16 salariés qui travaillent en « deux huit » et une secrétaire à mi-temps, la scierie consomme 6 000 m3 de bois ronds destinés à la fabrication d'échalas, de piquets, de tuteurs, de plots dépareillés et de ganivelles.

La scierie est alimentée avec des bois locaux principalement du châtaignier, du robinier pseudo-acacia, du douglas et du peuplier.

Elle produit 500 piquets jour. Ses produits sont commercialisés en grande partie dans le secteur viticole mais il détient un gros marché en Allemagne avec la fabrication de ganivelles double torsion qui peuvent être utilisées en protection mais également en parement extérieur avec des essences résistantes aux intempéries (douglas). En raison du tanin et des tâches qui en découlent le châtaigner ne peut être utilisé sur des surfaces finies. Quant au robinier pseudo-acacia son rendement n'est que de 25% dans la fabrication de mobilier extérieur par exemple.

Pour François BRUN-BUISSON, le challenge est de toujours remettre en question sa production et ses produits, qu'ils soient adaptés aux besoins des clients ou de trouver de nouveaux usages à ces produits en les modifiant ou les améliorant, toujours ajouter « un plus » qui différencie.

Un des problèmes rencontrés par cette scierie est la concurrence dans l'approvisionnement avec le bois énergie qui se négocie à ce jour à 8€ la tonne. En effet sur ce territoire riche en taillis de châtaignier et face à la montée en puissance des chaufferies industrielles bois, une tension apparaît sur la matière première et se traduit par une surenchère des prix d'achat des taillis qui pénalise la production des scieries locales.

Lors de la visite des installations les participants ont été surpris par la taille des bois passant sur le banc de scie qui ont été ébranché manuellement en forêt auparavant.

Les prix d'abattage, débardage pratiqué sont de l'ordre de 10 à 18 € la tonne pour l'abattage et le débardage, 25 à 28€ la tonne bord de route et en achat direct usine 50 à 52€ la tonne tout cela variant en fonction de l'essence, des conditions d'exploitation et du transport…

La visite de la scierie a été suivie d'un pique-nique « Auberge Espagnole » sur le site de production des piquets qui fut très apprécié des participants car ce fut un bon moment de convivialité et d'échange.

Ganivelles

# LES CEDRAIES DE L'ARDECHE

Nous poursuivons notre journée en nous rendant dans l'Ardèche sur les communes de Saint Clair et de Savas.

A noter que notre accompagnateur René SABATIER est maire de Saint Clair.

La tempête de décembre 1999 a affecté le nord du département de l'Ardèche notamment sur le secteur d'Annonay, couvert par de nombreux peuplements de Cèdres provenant le plus souvent de régénérations naturelles issues d'arbres de parcs. Des cèdres majestueux ont été mis à mal par la tempête et à compter de 2000 cette essence sous valorisée a connu un regain d'intérêt pour le tranchage, la menuiserie ou la charpente.

La commune de SAVAS est une des communes les plus touchée par la tempête. La forêt a fortement été rajeunie et c'est le cas du site sur lequel nous nous arrêtons : le site de PEAUGRES.

Nous nous rendons sur une parcelle replantée après tempête en pins sylvestres, pins laricios, pins maritimes et sapins d'Espagne (Abies pinsapo)(il n'en reste que quelques-uns…).

Le cèdre tolère une large marge de température mais il est sensible au gel et plus particulièrement aux gelées tardives de printemps. Les stations ou le cèdre est bien installé reçoivent en moyenne 800 à 1500mm de précipitations annuelles et à une altitude supérieure à 600m. La tolérance du cèdre à la sécheresse réside essentiellement dans sa capacité à puiser l'eau en profondeur via son système racinaire puissant d'où l'importance des caractéristiques du sol. Le cèdre est très sensible à l'aération du sol. Il valorise mieux que d'autres essences les sols caillouteux. Sur certaines roches-mères siliceuses pauvres et en conditions d'alimentation en eau limitantes le cèdre peut présenter des symptômes liés à une carence en bore. Les pousses terminales sèchent.

Essence méditerranéenne par nature, en dehors de cette région il peut se trouver confronter à des champignons pathogènes (fomes, armillaire). Il est également sensible au vent et à la neige lourde en raison de son bois cassant.

L'installation du cèdre passe par un bon choix des plants en godets de 10 cm de haut, une préparation du sol et une plantation soignée. Il faut veiller à faciliter l'accès rapide du pivot des jeunes plants aux horizons d'ancrage et d'alimentation en eau. Essence de demi-ombre, le cèdre apprécie un abri léger latéral au cours des premières années et ensuite la pleine lumière pour pousser correctement. Les entretiens sont réalisés manuellement ou par broyage. Les graminées sont le principal ennemi des jeunes plants, il faut veiller à les éliminer. Le cèdre a

plus de branches et plus grosses, cette particularité milite fortement pour un élagage artificiel ou le maintien d'une densité suffisante. Ensuite arrivent les éclaircies sélectives et enfin la coupe rase ou coupe d'ensemencement sur régénération installée.

Le cèdre est sensible aux dégâts de gibier : il faut envisager la pose de protection individuelle.

La seconde parcelle visitée qui se situe juste à côté est une parcelle issue d'une régénération naturelle. Sur cette parcelle ayant également subie la tempête, aucune plantation n'a été faite et on observe pourtant un véritable peuplement. En effet le cèdre se sème très facilement, la régénération peut même être envahissante. Il faut là encore veiller à la concurrence herbacée et à la sécheresse pendant la phase d'installation. Après incendie, le cèdre a capacité à repartir et à se régénérer.

Nous terminons la visite de ce site en nous rendant vers de magnifiques Pins Laricio d'un siècle (photo).

Après avoir visité un ouvrage d'art en Douglas réalisé sur la commune de Saint Clair…

… un dernier déplacement nous amène au barrage de TERNAY qui date de 1867 autour duquel nous pouvons admirer de magnifiques cèdres plantés en ornement et en accompagnement de la retenue dont le but est l'écrêtage des crues, une réserve en eau pour les papetiers d'Annonay et l'alimentation en eau potable pour la ville d'Annonay. Ces cèdres ont été plantés vers les années 1900. Autour du barrage les parcelles appartenant à des propriétaires privées sont en cèdres issus de semis naturels.

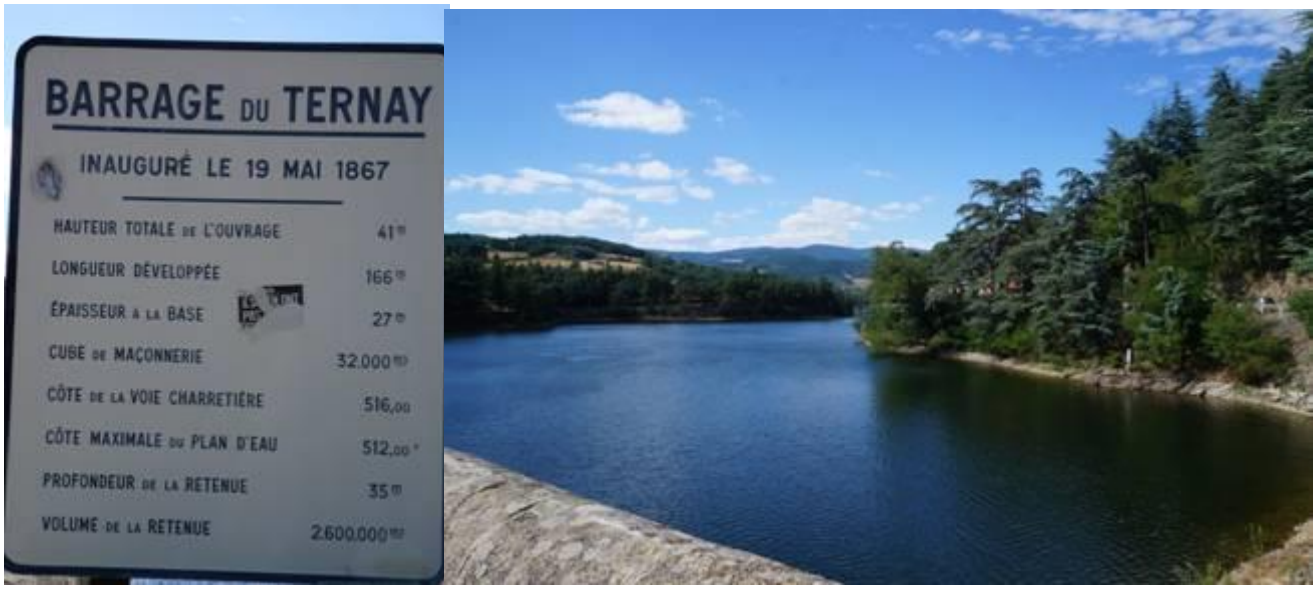

Face au changement climatique, le cèdre est présenté comme une essence potentielle de substitution aux espèces sensibles à la sécheresse. Pour autant l'utilisation du cèdre doit répondre à des exigences strictes sous peine d'échec et il s'avère que les variations importantes de température dans notre région auvergnate sont un facteur limitant de la plantation de cette essence.

**Merci à nos amis de Rhône Alpes de leur accueil**.

***Anne Marie Bareau*** – *Dominique Jay*